



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230621-B20230620_18_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt juin à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juin sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaients présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT (départ de M. HERGAT avant le point 1), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR,

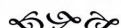
Absent avec procuration : David ROBINET à Roland BALCERZAK

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 10

Étaients également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission

Étai excusé : Thomas HERBER, DST



18. Objet : Demande de subvention du Vélo Club Hettange pour soutenir un sportif à titre individuel - Hugo Boulanger

Par courrier du 7 avril 2023, le Vélo Club Communautaire Hettange sollicite la CCCE pour l'octroi d'une subvention communautaire au titre du soutien financier pour Hugo BOULANGER, sportif individuel qui pratique le cyclisme en compétition.

Le Comité Régional du Grand Est de Cyclisme atteste des performances remarquables de ce sportif lors d'épreuves nationales et internationales.

Cette instance fédérale atteste également que Hugo BOULANGER, né en 1999, est membre du collectif régional du Grand Est de Cyclisme pour la saison 2022/2023 et bénéficie d'une licence de catégorie élite en VTT, au sein du Vélo Club Communautaire Hettange.

Hugo BOULANGER est domicilié à Génicourt sur Meuse, ses objectifs 2023 sont les suivants :

- figurer parmi les 15 meilleurs vététistes Français,
- figurer parmi les 10 meilleurs cyclocrossman Français,
- atteindre pour la 1^{ère} fois le Top 50 en Coupe du Monde,
- intégrer une équipe professionnelle pour poursuivre sa progression.

Les dépenses présentées pour la saison sportive 2022-2023, s'élèvent à 11 700 € répartis comme suit :

Frais de déplacement	4 000 €
Entretien et consommable	Vélo : 5 000 € Diététique, équipements : 700 €
Optimisation de la performance	Coaching : 1 200 € Stage d'entraînement : 800 €

La CCCE est sollicitée pour apporter une aide financière de 3 000 €, soit 27,6 % du budget global de la saison sportive.

Vu le règlement de mise en application de la politique sportive communautaire, adopté par délibération n° 20 du Conseil communautaire du 5 octobre 2010, modifié par délibération n° 13 du Conseil communautaire du 3 décembre 2019,

Les dossiers présentés par les sportifs individuels doivent être étudiés par la Commission Politique Sport, au cas par cas et pourront être soutenus par la CCCE à condition de répondre à 4 critères cumulatifs.

Le sportif individuel doit :

- être domicilié sur le territoire communautaire ;
- être licencié dans une association sportive dont le siège est présent sur le territoire communautaire ;
- constituer un dossier composé de son projet sportif, des objectifs à atteindre et d'un budget prévisionnel faisant ressortir la participation sollicitée auprès de la CCCE ;
- évoluer au minimum au niveau national de la discipline sportive pratiquée.

En l'espèce, Hugo Boulanger est licencié au Vélo Club Hettange Communautaire, son dossier est composé des pièces requises mais il est domicilié hors du territoire de la CCCE. Aussi, seuls 3 critères sur 4 sont remplis.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport du 31 mai 2023

Il est proposé au Bureau communautaire :

- de déclarer le dossier de demande de subvention de ce sportif recevable à titre exceptionnel et d'octroyer une subvention de 3 000 € au Vélo Club Hettange Communautaire,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230621-B20230620_18_SI-DE

Vote :	Pour :	10
	Abstention :	0
	Contre :	0

Fait à Cattenom, le 21 juin 2023

Le Président,

Michel PAQUET



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNES de CATTENOM ET ENVIRONS" around the top edge, "Le Président" in the center, and "COMMUNES" at the bottom with a small star symbol.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230621-B20230620_18_SI-DE